

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE du 29 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; Didier EVERAERE, DUBOIS Marie-Odile, FARYS Béatrice, Adjoints ; DEPIAT Martine, CHAPPAZ Franck, CHAPPAZ Maxime, MAUGUÉ Patrice, UNGESCHIKTS Marc, ALLARD Nicolas, GUYOT Stéphanie, EL MALIKI Ouidad, GARCIN Marie-Line, DEGRANGE Jordan, VEROLLET Monique, conseillers

Absents représentés : BRECHET Matthieu a donné pouvoir à FARYS Béatrice

Absents excusés : FEDOROFF Michel, MORAND Nina, MARTIN Magali

Secrétaire de séance : Stéphanie GUYOT

Date de convocation : 22/06/2026

Quorum : 16/19

La séance est ouverte à 19h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05/06/2026
 2. Droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section n° AD n° 129 (754 route de Doucy)
 3. Subvention CASC
 4. Demande de subvention auprès du conseil départemental (CDAS) pour l'extension de la cantine scolaire et création d'un préau
 5. Questions diverses
- Compte-rendu des commissions

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 05/06/2026

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section n° AD n° 129 (754 route de Doucy)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

- Que la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°02/2026 a été reçue en mairie le 15/06/2026 ;
- Qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°129 (terrain bâti en pleine propriété d'une surface de 1590 m²) ;
- Que le prix de la vente est de 655 000,00 Euros en ce compris la commission d'agence d'un montant de 32 750 euros charge vendeur ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n° 129

3 - Subvention CASC

VU la demande de subvention déposée par le Club des Activités Sportives de Charvonnex (CASC) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **De verser** à l'association la somme de 1 000,00 € (mille euros)
- **Précise** que le montant de ces subventions sera imputé au compte 65748.

19H20 : Mme MORAND Nina et M. FEDOROFF Michel entrent dans la salle des délibérations, ce qui porte le quorum à 18/19

4 - demande de subvention (Extension de la cantine scolaire et création d'un préau- Conseil départemental)

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du CDAS 2026 (contrat départemental d'avenir et de solidarité) pour l'extension de la cantine scolaire et création d'un préau.

Dépenses subventionnables :

Etude :	14 200,00 € HT
Montant de l'opération (travaux) :	453 500,00€ HT
Frais de maîtrise d'œuvre :	40 220,00 € HT
Total :	507 920,00 € HT

- **Conseil départemental : 152 376,00€ => 30%**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives au dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du CDAS 2026 (contrat départemental d'avenir et de solidarité) pour l'extension de la cantine scolaire et création d'un préau.

5 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe avoir reçu Monsieur HUMBLLOT, paysagiste, et ont évoqué le projet de planter 2 arbres « murier platane » sur la place de la Mairie, côté sud et également au niveau de l'air de jeux côté mairie. Réhabilitation et réflexion sur la végétalisation de l'air de jeux du groupe scolaire et du cimetière.

5.1 Commission urbanisme

Commission du 28/05/2026

DP074062260033
DP074062260034
DP074062260029
DP074062260026
PC074062260006
PC07406223A0012M04

Commission du 18/06/2026

CU074062260011
DP074062260035
DP074062260036
DP074062260037
DP074062260028
AT074062260002
AT074062260003
PC074062260008
PC07406222A0028M05

Rencontre avec M. Christophe GUFFOND du Conseil départemental : Possibilité d'obtenir une aide financière par le département pour réhabiliter le chemin des Blockhaus dans la mesure où la commune est soit propriétaire des terrains, soit possède un bail emphytéotique.

Une prise de contact avec le service des chemins de randonnées du GRAND ANNECY et l'office du Tourisme est à prévoir.

5.2 Commission voirie

- Route des Charres : La route sera barrée au plus de 3T5 par blocs béton au sommet de la route. Contacter les deux exploitants agriculteurs avant d'étudier une déviation (possible par un chemin forestier).

- enrobée ou reprise du PATA

2 entreprises ont été consultées : COLAS et EIFFAGE

L'entreprise COLAS a été retenue pour la réfection de la route de Lécy (8960 €), route de Culaz (4000€) et route de Chaffrey (7000 €)

- Ralentisseur Route de Lécy (dos d'ânes) : COLAS 5200 €

5.3 Commission patrimoine

- Maison VULLIET

Le scénario n° 4 du cabinet AMONE a été validé : Musée CDG et restaurant au RDC (nombre de places assises à définir)

- Maison BOUVET

2 entreprises ont été consultées pour débarrasser la maison BOUVET : l'Entreprise environnementale (10200 €) et MECANET (16000 €). Prévoir également l'enlèvement des déchets.

En attente de décision

- Agorespace : Réfection des sols

TRANSALP : 15 900 €

AGORESPACE : 19 000 €

COSEEC : 12 300 €

Prévoir également les filets de baskets

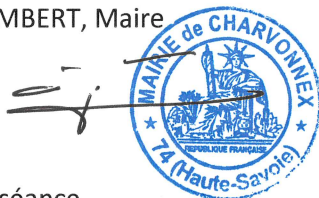
Projet à lancer (budgété)

5.3 Commission Vie locale

- Subvention exceptionnelle voyage scolaire demandée par l'AEC : 7€ par jour et par enfant + 1500 € de car, soit 2700 € pour la commune. Prévoir une délibération au prochain conseil municipal.
- Une distribution gratuite de composteurs par le GRAND ANNECY a eu lieu le 29 juin après-midi
- Proposition de Delphine CAPRON, de l'unité éducative de Meythet, de faire restaurer par ses élèves le chalet de l'abri bus des Tavernettes et d'y installer une boîte à livres.
- Inauguration de la fresque de l'école
- Réunion avec Emilie MURGIA pour modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire
- Prévoir le remplacement des assiettes en plastique au restaurant scolaire (à priori non autorisées)
- Visite du Secrétaire Général de la Préfecture et de son assistante mercredi dernier : A apprécier l'accueil. Ils ont fait le tour de la commune avec Le Maire
- Prévoir la mise en place du CCAS au prochain conseil municipal
- Prévoir l'inauguration du bâtiment mairie
- Construction d'un kiosque de 7x10 m à côté du terrain de pétanque 13 : un devis global est attendu semaine prochaine
- Projets du CERN : débat mobile mardi matin à GROISY, débat public le 2 juillet à ANNEMASSE
- RDG : propose que la commune soit une « commune test » (mail, partage de fichiers...)
- Tirage au sort des jurés d'assise

La séance est levée à 21h10

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire



Le Secrétaire de séance
Stéphanie GUYOT, Conseillère Municipale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie Guyot', written over a light blue circular stamp that is partially visible.